



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sports mécaniques

Question écrite n° 116947

## Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la question du maintien du rallye automobile, le « Paris-Dakar ». Alors que l'édition 2007 vient de s'achever, on recense : 53 victimes de cette course automobile de 1979 à 2006, dont 17 spectateurs (et, parmi eux, 8 enfants), 23 concurrents et le fondateur de l'épreuve, Thierry Sabine. Ce bilan meurtrier s'allonge avec l'édition 2007 qui a vu le décès de deux participants dans la catégorie « motos ». Ce rallye est retransmis tous les ans par le groupe France Télévision qui assure aussi le sponsorship de sa tournée de promotion. Malgré cette hécatombe, la manifestation semble se poursuivre sans que les autorités compétentes n'y voient d'objections, attitude sans doute justifiée par les nombreuses mesures de sécurité (du type radars, limitations en ville, etc.) annuelles mises en place par les organisateurs. Toutefois, le bilan en terme de vies humaines de cette course suscite certaines interrogations quant à l'utilité effective de ces mesures. Un tel drame répété annuellement en France susciterait un émoi tel qu'un rallye semblable serait immédiatement interdit. Or les décès successifs d'enfants sur les routes du « Dakar » semblent s'assimiler à un événement banal aux yeux de l'opinion publique. La vie de deux petits Africains n'a-t-elle pas la même valeur que celle de deux petits Européens ? Dans ces conditions, elle souhaite l'interroger sur les mesures qu'il compte prendre afin de mettre un terme à l'hécatombe annuelle d'enfants au nom du loisir automobile en terre africaine. Par ailleurs, elle s'interroge sur la responsabilité des pouvoirs publics qui participent au maintien de la course en permettant sa retransmission et en appuyant son organisation.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Sylvie Andrieux](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (7<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 116947

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 janvier 2007, page 958